

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 25 mai 2011 à 9 h 30  
« Les redistributions au sein du système de retraite »

<b>Document N°10</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---------------------------------------------------------

**Contribution des périodes assimilées, AVPF et MDA à la durée  
d'assurance - éclairage sur la génération 1944**

*Jonathan Massela, Isabelle Bridenne*

*CNAV - Direction statistiques et prospective, N° 2011-041*



**DIRECTION STATISTIQUES ET PROSPECTIVE**

Pôle Evaluation

Le 11 mai 2011

## ***ETUDE***

***N° 2011 – 041***

***Mots clés : Périodes assimilées, AVPF et MDA***

**OBJET : : CONTRIBUTION DES PERIODES ASSIMILEES, AVPF ET MDA A LA DUREE  
D'ASSURANCE - ECLAIRAGE SUR LA GENERATION 1944**

### ***Résumé :***

L'objet de la note est de faire un point sur l'importance de la contribution des Périodes assimilées, de l'AVPF et des MDA à la durée d'assurance des assurés de la génération 1944.

Dans une première partie, des informations détaillées sur l'importance de chacune des périodes assimilées (chômage, maladie et invalidité) sont présentées.

Dans une seconde partie, un point est fait sur l'apport global des périodes assimilées, l'AVPF et la MDA dans la durée d'assurance.

Rédacteurs : J.Massela et I.Bridenne

**Diffusion : Secrétariat général de Conseil d'Orientation des retraites**

## **CONTRIBUTION DES PERIODES ASSIMILEES, AVPF ET MDA A LA DUREE D'ASSURANCE – GENERATION 1944**

### *Description de l'échantillon*

Les données mobilisées dans le cadre de cette analyse sont issues des référentiels nationaux<sup>1</sup> de la CNAV décrivant les carrières des assurés et leurs droits à la retraite (SNGC et SNGD).

Nous travaillons uniquement sur la génération 1944, au sein de laquelle nous avons sélectionné les individus ayant régularisé leur carrière et qui ont liquidé leur retraite au régime général afin de disposer d'une information complète sur les validations (en particulier pour les MDA qui ne sont connues qu'au moment de la retraite).

Nous appliquons un filtre à cette population permettant de ne considérer que les individus à la carrière significative. Pour cela nous ôtons de notre échantillon les individus dont la durée d'assurance tous régimes est inférieure à 10 ans<sup>2</sup> (soit une réduction de 3,4 % de la population retraitée de la génération 1944). La population sélectionnée est au final composée de 500 539 individus dont 52 % d'hommes et 48 % de femmes).

### *Plan de la note*

Partie I – Contribution des Périodes assimilées à la durée d'assurance

1. Les périodes assimilées au titre du chômage
2. Les périodes assimilées au titre de la maladie
3. Les périodes assimilées au titre de l'invalidité

Partie II – Contribution des Périodes assimilées, AVPF et MDA à la durée d'assurance

---

<sup>1</sup> Via l'échantillon au 1/20 arrêté au 31/12/2009.

<sup>2</sup> Les assurés ayant une durée d'assurance inférieure à 10 ans ont en général une carrière arrêtée très tôt et ont des caractéristiques particulières.

**TABLEAU DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS – GENERATION 1944**

Indicateur	Champ	Chômage		Maladie		Invalidité	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Pourcentage avec au moins 1 PA au cours de la carrière</b>	<i>Population totale</i>	50 %	42 %	38 %	43,1 %	8,1 %	7,3 %
<b>PA, cumulées sur la carrière non écrêtée *</b>	<i>Moyenne</i>	30,2 PA	32,8 PA	6,9 PA	6,4 PA	34,1 PA	37,5 PA
	<i>Médiane</i>	23 PA	26 PA	4 PA	3 PA	24 PA	29 PA
<b>PA, cumulées sur la carrière écrêtée annuellement à 4 *</b>	<i>Moyenne</i>	20,6 PA	22,1 PA	6 PA	5,6 PA	34,1 PA	37,5 PA
	<i>Médiane</i>	16 PA	18 PA	4 PA	3 PA	24 PA	29 PA
<b>PA contribuant à la durée d'assurance *</b>	<i>Moyenne</i>	12,6 PA	14,9 PA	1,5 PA	1,5 PA	26,2 PA	28,3 PA
	<i>Médiane</i>	8 PA	11 PA	0 PA	0 PA	16 PA	18 PA
<b>Poids des PA dans la durée d'assurance*</b>	<i>Moyenne</i>	8,2 %	10,2 %	1 %	1 %	16,7 %	17,7 %
	<i>Médiane</i>	5,2 %	7,3 %	0 %	0 %	10 %	11,9 %
	<i>Médianes par catégories croissantes de revenus **</i>						
	<i>Catégorie 1</i>	9,6 %	8,8 %	1 %	0,6 %	24,2 %	15 %
	<i>Catégorie 2</i>	6 %	7,4 %	0 %	0 %	10,6 %	10,6 %
	<i>Catégorie 3</i>	4,6 %	5,9 %	0 %	0 %	7,1 %	9,4 %
	<i>Catégorie 4</i>	5 %	7,2 %	0 %	0 %	6,6 %	6,7 %
Indicateur	Champ	Périodes assimilées + AVPF + MDA					
		Hommes		Femmes			
<b>% de la population avec au moins un trimestre considéré</b>	<i>Population totale</i>	77 %		96 %			
<b>Trimestres validés écrêtés annuellement à 4 et plafonnés à la durée taux plein*</b>	<i>Moyenne</i>	23,4 trimestres		44,8 trimestres			
	<i>Médiane</i>	16 trimestres		34 trimestres			
<b>Trimestres contribuant à augmenter la durée*</b>	<i>Moyenne</i>	9,3 trimestres		30,6 trimestres			
	<i>Médiane</i>	0 trimestre		20 trimestres			
<b>Poids des trimestres dans la durée d'assurance *</b>	<i>Moyenne</i>	6,5 %		25,6 %			
	<i>Médiane</i>	0		16,7 %			

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944, ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) soit 500 540 observations (261 160 hommes et 239 380 femmes).

\* : On considère ici seulement les assurés ayant validé au moins 1 PA de l'aléa considéré au cours de la carrière.

\*\* : La définition des catégories de revenus est expliquée dans l'annexe. Elles vont des plus bas salaires (catégorie 1) aux plus hauts salaires (catégorie 4)

## Partie 1 – Contribution des périodes assimilées

Dans cette partie, l'importance dans la durée d'assurance des périodes assimilées au titre du chômage, de la maladie et de l'invalidité est étudiée pour les assurés de la génération 1944 ayant validé au moins 40 trimestres au cours de la carrière et ayant pris leur retraite avant 2010.

Encadré 1

### Rappel sur les règles de validation des Périodes assimilées

Période assimilée chômage : un trimestre est attribué pour chaque période de 50 jours de chômage indemnisé (en continu ou non). Un assuré qui est en chômage indemnisé sur une année complète aura ainsi 7 trimestres de PA chômage inscrit à son compte d'assurance vieillesse. Cependant pour l'année, 4 trimestres seront retenus du fait de la règle d'écrêtement annuel des trimestres à hauteur de 4. Le chômage non indemnisé ne valide pas de PA chômage à l'exception de la première période de chômage non indemnisé (dans la limite d'un an). Si l'individu qui a cessé d'être indemnisé à plus de 55 ans, il peut valider jusqu'à 5 années de PA chômage (dans la mesure où l'individu a cotisé durant au moins 20 ans).

Période assimilée maladie : un trimestre est validé par période de 60 jours d'indemnité maladie ou d'accident du travail. Pour une année, 6 trimestres de PA maladie peuvent être validés, mais uniquement 4 trimestres seront retenus pour l'année. Lors du congé maternité, il y a également validation d'un trimestre au titre de la maladie, celui-ci étant déconnecté de la période de l'arrêt.

Période assimilée invalidité : un trimestre est validé pour chaque trimestre civil comportant une échéance du paiement de la pension d'invalidité.

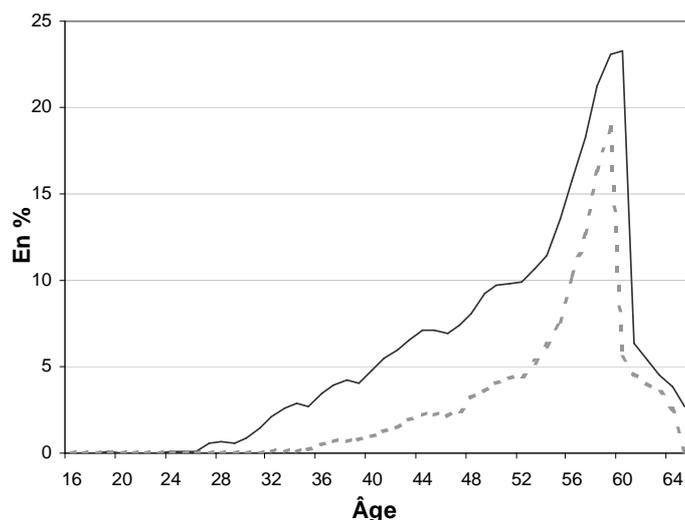
## 1 - LES PERIODES ASSIMILEES AU TITRE DU CHOMAGE – GENERATION 1944

Au sein de la génération 1944, 42 % des femmes et 50 % pour les hommes sélectionnés ont eu au moins une période assimilée au titre du chômage.

### A. *Position des périodes de chômage dans les carrières*

Le pourcentage de la population validant des PA chômage est croissant avec l'âge. Le pic apparaît à 59 ans, avec 23,1 % des assurés ayant au moins une PA chômage cette année-là et 18,8 % avec une année complète validée de chômage. La fréquence des PA chômage est particulièrement importante durant les dernières années de la carrière (1998 à 2004). Cela est dû en majeure partie au nombre important de trimestres acquis au titre du chômage et de la préretraite.

**Graphique 1 : Pourcentage annuel de la génération 1944 ayant des périodes assimilées chômage**



— : période de chômage (au moins 50 jours de chômage dans l'année, ce qui inclut les périodes de chômage longues).

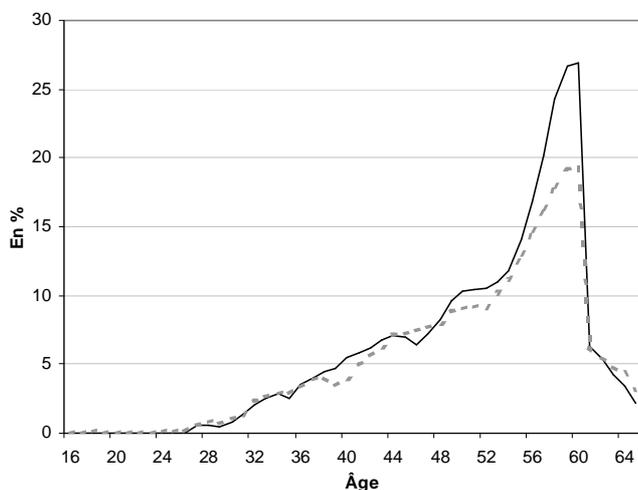
- - - : période de chômage longue (au moins 350 jours au chômage)

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

En ce qui concerne les courbes hommes/femmes, elles se confondent, excepté à partir de 55 ans, période où les hommes sont plus touchés par le phénomène de chômage que les femmes, qui travaillent dans des secteurs d'activité différents et peuvent également être moins présentes sur le marché du travail aux âges élevés.

**Graphique 2 : Pourcentage de la génération 1944 ayant au moins 1 PA chômage dans l'année**



— : Hommes - - - : Femmes

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

## B. Les trimestres de période assimilée chômage augmentant la durée d'assurance

Les périodes assimilées au titre du chômage sont étudiées afin d'apprécier la durée effective de chômage (indemnisé le plus souvent) sur la carrière et surtout la contribution de ces trimestres à la durée d'assurance de l'assuré.

- Trimestres validés, sans écrêtement (ou PA non écrêtées)

En moyenne, les hommes valident 30,2 trimestres de PA chômage et les femmes 32,8 sur la carrière, soit une durée de chômage indemnisé de plus de 4 ans (trimestres non écrêtés). Cette période de chômage identifiée par l'assurance vieillesse est sans doute un minimum de la période de chômage que les assurés ont réellement connu du fait de la non prise en compte de l'ensemble des périodes de chômage non indemnisé et du seuil de 50 jours. A noter qu'environ 10 % des assurés de cette génération ont eu une période d'au moins 8 années de chômage validé.

- Trimestres validés avec écrêtement annuel à 4 (ou PA écrêtées)

Lorsque l'on retient les trimestres à hauteur de 4 par an, la moyenne des périodes assimilées au titre du chômage est de 20,6 trimestres pour les hommes et 22,1 trimestres pour les femmes. L'écart avec les trimestres sans écrêtement est important en grande partie du fait des individus qui valident une année complète au chômage (soit 7 PA) alors que l'écrêtement annuel nous contraint à n'en compter que 4.

- Trimestres augmentant la durée d'assurance (ou PA « utiles »)

En moyenne 12,6 trimestres de PA chômage augmentent au final la durée d'assurance pour les hommes et 14,9 pour les femmes<sup>3</sup>. Voir l'encadré 2 pour la notion de contribution des trimestres.

Encadré 2

### **Comptabilisation des PA et identification des trimestres contribuant à l'augmentation de la durée d'assurance**

Dans la mesure où il est possible de valider annuellement plus de 4 trimestres par an, que ce soit au titre de l'activité ou des périodes assimilées, un certain nombre de trimestres inscrits au compte n'augmentent pas la durée d'assurance.

Par ailleurs, plusieurs types de validation peuvent avoir lieu sur une même année. Il n'y a pas de règle fixant l'ordre des trimestres retenus dans la durée selon leur type. Par exemple, si un assuré a validé une année donnée 4 trimestres au titre de l'activité et 4 trimestres au titre des périodes assimilées chômage, il n'est pas possible de déterminer si cette année là c'est plutôt les trimestres cotisés qui sont retenus à hauteur de 4 ou les trimestres chômage. En effet, dans ce cas là, l'assuré a été au chômage entre 200 et 249 jours et a travaillé durant les 116 à 165 jours restants.

Dans le cadre du présent exercice, nous cherchons à apprécier l'apport des trimestres de chômage (ou de maladie ou d'invalidité) à la durée d'assurance. Nous comptabilisons alors l'ensemble des trimestres présents une année donnée à hauteur de 4, sans inclure les PA chômage (ou maladie ou invalidité). Nous apprécions

<sup>3</sup> La contribution des trimestres chômage à la durée d'assurance est calculée en retenant l'ensemble des validations d'abord puis en dernier lieu les trimestres chômage. Voir pour plus de détail l'encadré 2.

ensuite l'écart entre la durée d'assurance sans report de PA et avec. Cette différence permet d'apprécier la contribution des trimestres de PA à la durée d'assurance. Ces trimestres augmentant la durée d'assurance seront qualifiés « d'utiles » relativement à l'ensemble des trimestres validés.

Toutefois, cette façon de procéder est théorique. Il est difficile d'en déduire pour autant que les trimestres ne contribuant pas à la durée sont inutiles, puisque cette détermination de la contribution est fonction de l'ordre de priorité fixé entre trimestres (la PA étudiée étant retenue en dernier).

**Trimestres validés sans écrêtement (ou PA non écrêtées) :** sont prises en compte toutes les PA soit jusqu'à 7 PA par année civile pour le chômage.

**Trimestres validés avec écrêtement à 4 (ou PA écrêtées) :** sont prises en compte au maximum 4 PA par an (écrêtement à 4).

**Trimestres augmentant la durée d'assurance (ou PA « utiles ») :** sont prises en compte les PA qui augmentent la durée d'assurance une fois que l'on a pris en compte tous les autres types de validation (sachant que ne peuvent être validées que 4 PA par année).

Remarque : En général, les trimestres augmentent d'autant plus la durée d'assurance que la carrière est erratique étant donné que les périodes assimilées visent à compléter des carrières qui seraient incomplètes avec les seules validations liées à l'emploi (comme par exemple les bénéficiaires du minimum contributif qui ont une proportion de PA augmentant la durée d'assurance plus importante que la population totale).

**Tableau 1 : Moyenne et médiane du nombre de PA chômage non écrêtées, écrêtées à 4 et contribuant à la durée d'assurance**

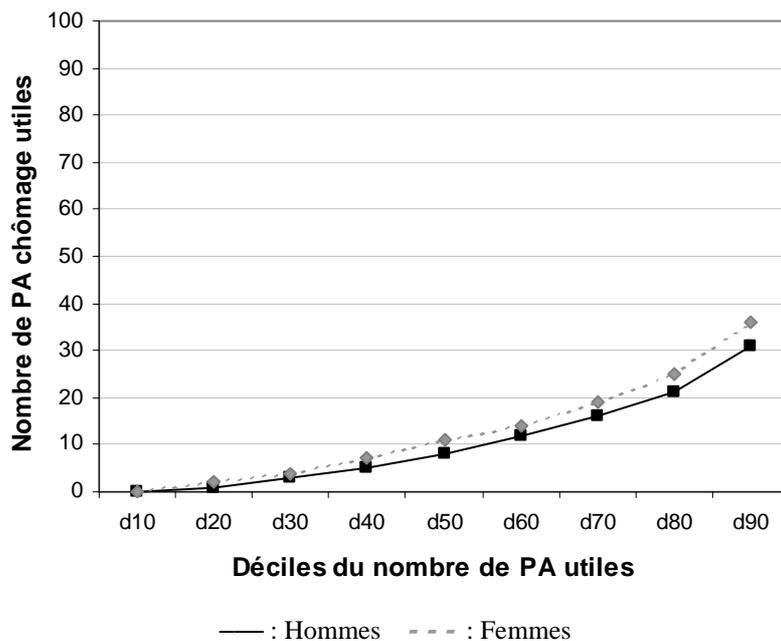
	PA non écrêtées		PA écrêtées		PA contribuant à la durée d'assurance	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Hommes	30,2	23	20,6	16	12,6	8
Femmes	32,8	26	22,1	18	14,9	11

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

Parmi les assurés ayant validé des trimestres de périodes assimilées chômage, il apparaît finalement qu'un certain nombre de ces trimestres n'augmentent pas la durée d'assurance. Ainsi pour 10 % d'entre eux, la durée d'assurance est équivalente que l'on intègre ou non les trimestres de chômage et pour 30 % d'entre eux, c'est au plus 4 trimestres de chômage qui s'ajoutent à la durée d'assurance. La médiane des trimestres de périodes assimilées chômage contribuant à la durée d'assurance est de 8 pour les hommes et de 11 pour les femmes et le dernier décile est de 32 trimestres pour les hommes (soit 8 années validées grâce au chômage) et 36 trimestres pour les femmes (9 années).

**Graphique 3 : Distribution de PA chômage augmentant la durée d'assurance**

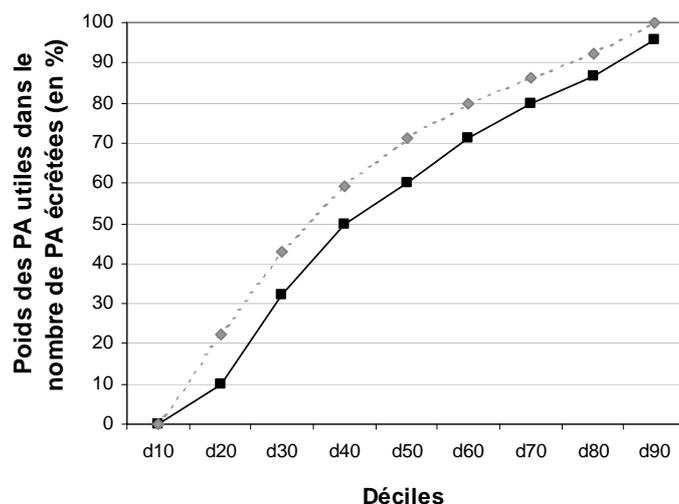


Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

Si l'on rapporte le nombre de trimestres chômage augmentant la durée d'assurance au nombre de trimestres chômage validés et écrêtés à 4 annuellement, il apparaît que la part des trimestres chômage « utiles » correspond, en moyenne, à 53 % pour les hommes et 60 % pour les femmes. La médiane est respectivement de 60 % et 71 %. Pour 20 % des assurés ayant validé du chômage, c'est au mieux 20 % de ces trimestres qui contribuent à la durée d'assurance et à l'autre extrémité, pour 20 %, c'est plus de 85 % de ces trimestres qui augmentent la durée.

**Graphique 4 : Distribution du poids des PA chômage utiles dans les PA écartées annuellement**



— : Hommes - - - : Femmes

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

Lecture : Pour les individus situés à la médiane, le poids des PA utiles dans le nombre de PA écartées annuellement est de 60% pour les hommes et 71,1% pour les femmes.

**Tableau 2 : Moyenne et déciles des PA validées (écartées annuellement à 4) et utiles par genre**

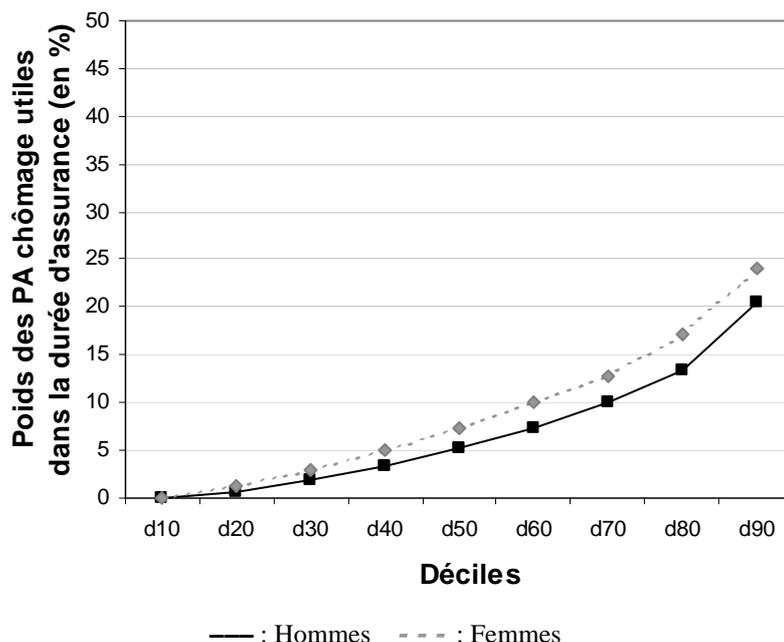
		Moy	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9
Hommes	PA validées	20,6	4	6	9	12	16	20	24	32	45
	PA utiles	12,6	0	1	3	5	8	12	16	21	31
Femmes	PA validées	22,1	4	7	10	14	18	22	27	35	47
	PA utiles	14,9	0	2	4	7	11	14	19	25	36

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

L'apport des périodes assimilées chômage peut s'apprécier également au regard de leur poids dans la durée validée totale tous régimes (y compris les MDA). Les PA chômage contribuant à la durée d'assurance représentent près de 4 % de celle-ci. Lorsque l'on considère uniquement les individus ayant validé des PA chômage, ce poids est de 8,1 % de la carrière des hommes et 10,2 % de la carrière des femmes. Quant à la médiane, elle est respectivement de 5,2 et 7,3 %. Et pour 20 % des assurés ayant eu du chômage, les PA chômage représentent environ 15 % de la durée d'assurance totale validée tous régimes (y compris les MDA).

Graphique 5 : Distribution des poids des PA chômage dans la durée d'assurance



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

Le poids des trimestres chômage contribuant à la durée d'assurance est d'autant plus important dans la durée que celle-ci est faible. Pour les assurés ayant validé moins de 120 trimestres (7 % des hommes et 17 % des femmes ayant eu une PA chômage), les trimestres chômage représentent en moyenne de l'ordre de 14 % des trimestres validés tous régimes, contre 8 % pour les assurés ayant au moins 160 trimestres<sup>4</sup>.

Tableau 3 : Distribution des poids des PA chômage utiles dans la durée d'assurance en fonction de la durée d'assurance

Sexe	Indicateur	< 80 trimestres	80-119 trimestres	120-159 trimestres	160 et + trimestres
Hommes	Moyenne	13,3 %	12,5 %	11,8 %	7,1 %
	Médiane	8,3 %	7,3 %	7,8 %	4,8 %
Femmes	Moyenne	14,1 %	13,0 %	12,0 %	8,7 %
	Médiane	12,7 %	9,9 %	8,9 %	6,2 %

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

Le poids des PA chômage utiles dans la durée d'assurance varie également en fonction des revenus des assurés. Leur poids est plus élevé pour les assurés ayant eu un salaire moyen sur la carrière plus faible<sup>5</sup>. Il ressort également que le poids des PA chômage utiles chez les femmes est plus élevé que chez les hommes à l'exception de la 1<sup>re</sup> catégorie de salaire. Pour les plus bas salaires (catégorie 1), le poids des PA chômage utiles dans la durée d'assurance est, en moyenne, de 14,8 % chez les hommes et 12,1 % chez les femmes.

<sup>4</sup> 79 % des hommes et 61 % des femmes ayant eu une PA chômage

<sup>5</sup> Nous considérons 4 catégories de salaire définies selon le ratio entre le salaire moyen entre 35 et 50 ans et le plafond de la sécurité sociale.

**Tableau 4 : Distribution des Poids des PA chômage utile dans la durée d'assurance en fonction du salaire**

Sexe	Indicateur	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Hommes	Moyenne	14,8 %	9,8 %	6,9 %	6,2 %
	Médiane	9,6 %	6,0 %	4,6 %	5,0 %
Femmes	Moyenne	12,1 %	10,3 %	7,6 %	7,7 %
	Médiane	8,8 %	7,4 %	5,9 %	7,2 %

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

Catégories de salaires : quartiles du salaire moyen perçu entre 35 et 50 ans exprimé en % du plafond de la sécurité sociale (voir l'annexe).

### C. Les validations chômage pour les bénéficiaires du minimum contributif (MICO)

Sur la génération 1944, 38,8% de la population totale est bénéficiaire du minimum contributif. Sur ces individus, 30% sont des hommes et 70% des femmes.

Les bénéficiaires du minimum contributif sont moins nombreux à avoir eu une période assimilée chômage au cours de leur carrière, relativement à l'ensemble des retraités de la génération 1944, particulièrement chez les hommes<sup>6</sup>. Par ailleurs, les périodes assimilées chômage n'interviennent pas aux mêmes âges entre les deux sous-populations : pour les bénéficiaires du minimum contributif, les PA chômage sont plutôt positionnées en milieu de carrière alors que pour les non bénéficiaires, elles interviennent plus fréquemment en fin de carrière, probablement du fait que ces derniers ont plus souvent recours aux préretraites<sup>7</sup> (graphique 6).

**Tableau 5 : Proportion d'assurés validant des PA chômage selon le bénéfice ou non du minimum contributif**

	Hommes	Femmes	Hommes avec PA chômage	Femmes avec PA chômage
<u>Total</u>				
Bénéficiaires MICO	22,3 %	56,8 %	35 %	38 %
Non bénéficiaires MICO	77,7 %	43,2 %	54 %	47 %
Total	100%	100%	50 %	42 %

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

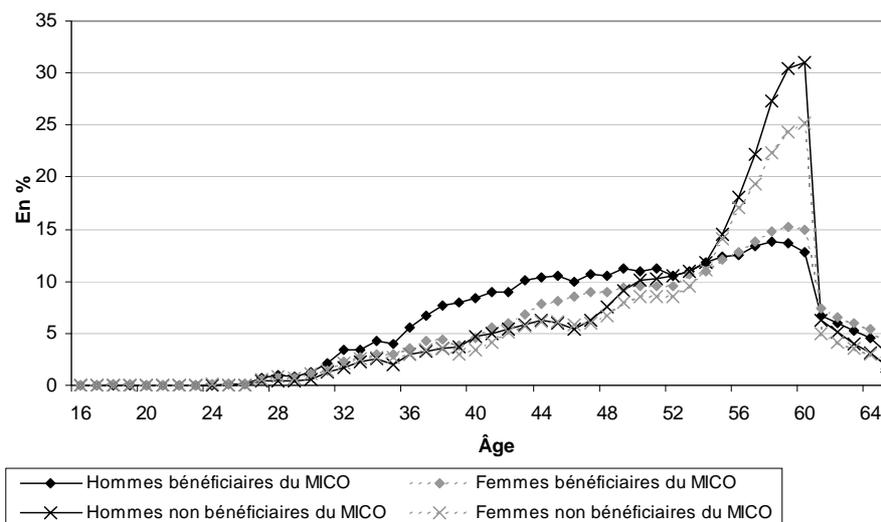
Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

A noter que les hommes monopensionnés bénéficiaires du MICO se distinguent par une part d'assurés ayant eu au moins une PA chômage particulièrement élevée (75 %), et une présence de ces PA sur toutes leur carrière (voir annexe 2). Cependant, cette population est limitée puisqu'elle représente que 4,4 % des hommes de la génération 1944 retenue dans le cadre de l'étude.

<sup>6</sup> Il est probable qu'une part importante des bénéficiaires du minimum contributif soient des poly-pensionnés (de type régime général et fonction publique) et de ce fait qu'ils aient moins de PA chômage à la CNAV

<sup>7</sup> D'autres explications peuvent être mentionnées, telles que le secteur d'activité qui peut être différent entre bénéficiaire ou non du minimum contributif, ou encore le fait de ne pas terminer sa carrière au régime général.

**Graphique 6 : Pourcentage de la génération 1944 ayant au moins 1 PA chômage dans l'année**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Relativement à l'ensemble des assurés ayant eu une période assimilée chômage, les bénéficiaires du minimum contributif valident en moyenne plus de trimestres chômage (à comparer avec le tableau 1). Pour cette population, qui peut avoir eu plus d'années incomplètes par les seules validations au titre de l'emploi, la part des trimestres de périodes assimilées chômage utiles est d'ailleurs plus importante dans la durée d'assurance.

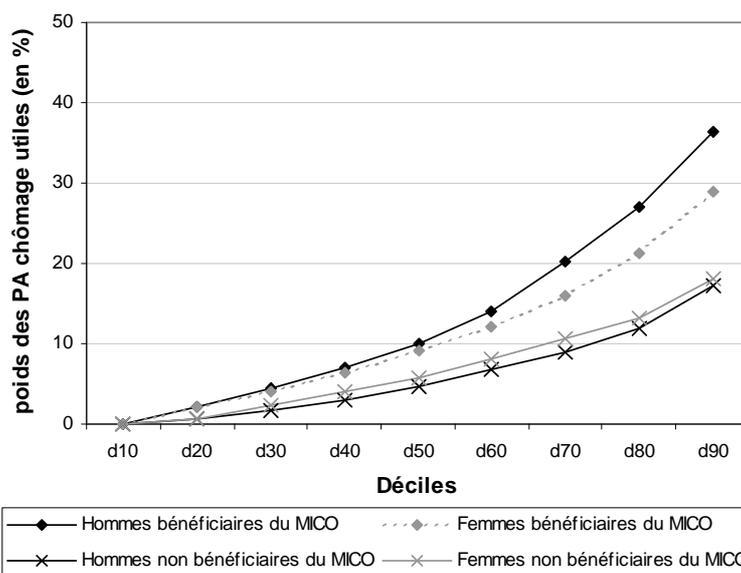
**Tableau 6 : Moyenne et médiane du nombre de PA non écrêtées, écrêtées à 4 et utiles pour les bénéficiaires du minimum contributif**

	PA non écrêtées		PA écrêtées		PA utiles	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Hommes	44,8	32	30,6	23	20	12
Femmes	36,5	27	24,5	19	17,2	12

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

**Graphique 7 : Distribution des poids des PA chômage dans la durée d'assurance**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA chômage (50 % des hommes et 42 % des femmes).

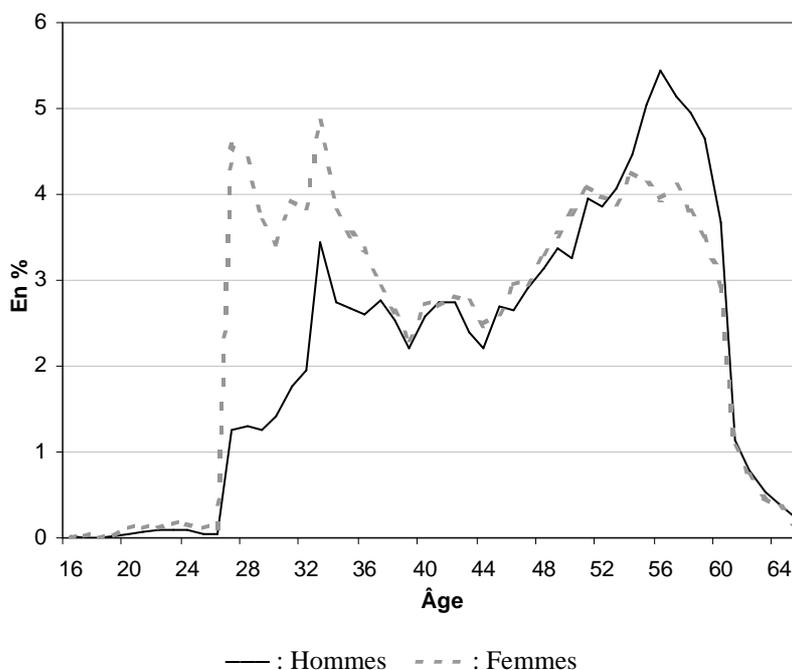
## 2 - LES PERIODES ASSIMILEES AU TITRE DE LA MALADIE – GENERATION 1944

Au sein de la génération 1944, 43,1% des femmes et 38,1% des hommes sélectionnés ont eu au moins un période assimilée au titre de la maladie ou de la maternité.

### A. Position des périodes de maladie dans les carrières

Le pourcentage de la population validant des PA maladie est très irrégulière avec une augmentation de 44 ans à 56 ans (4-5 % de la population qui valide une PA maladie). La fréquence des PA maladie est plus importante pour les femmes en début de carrière, en lien avec les maternités tandis qu'elle est plus modérée pour les hommes. Le rapport s'inverse en fin de carrière ou le pourcentage d'hommes validant des PA maladie monte à 5,4% à 56 ans, probablement du fait des secteurs d'activités différents selon les sexes, un grand nombre d'hommes travaillant dans des secteurs caractérisés par leur pénibilité donnant lieu à plus d'arrêts maladie en fin de carrière, voir à un nombre d'accidents du travail plus important.

Graphique 8 : Pourcentage de la génération 1944 ayant au moins 1 PA maladie dans l'année



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

### B. Les trimestres de période assimilée maladie augmentant la durée d'assurance

Les périodes assimilées au titre de la maladie sont étudiées afin d'apprécier la durée effective de maladie sur la carrière et surtout la contribution de ces trimestres à la durée d'assurance de l'assuré.

- Trimestres validés, sans écrêtement (ou PA non écrêtées)

Pour rappel, une période assimilée de maladie est validée pour 60 jours de maladie. En moyenne, les hommes valident 6,9 trimestres de PA maladie et les femmes 6,3 sur la carrière, soit une durée de maladie d'un peu plus d'un an (trimestres non écrêtés).

- *Trimestres validés avec écrêtement annuel à 4 (ou PA écrêtées)*

Lorsque l'on retient les trimestres à hauteur de 4 par an, la moyenne des périodes assimilées au titre de la maladie est de 6 trimestres pour les hommes et 5,6 trimestres pour les femmes. En ce qui concerne la maladie, l'écrêtement ne modifie donc pas profondément la distribution. Il est probable que cela soit dû en partie au fait que les PA maladie restent ponctuelles dans les carrières, en particulier, parce que les périodes de longue maladie se prolongent souvent par des périodes d'invalidité.

- *Trimestres augmentant la durée d'assurance (ou PA « utiles »)*

En moyenne 1,5 trimestres de PA maladie augmentent au final la durée d'assurance pour les hommes et les femmes<sup>8</sup>.

**Tableau 7 : Moyenne et médiane du nombre de PA maladie non écrêtées, écrêtées à 4 et utiles**

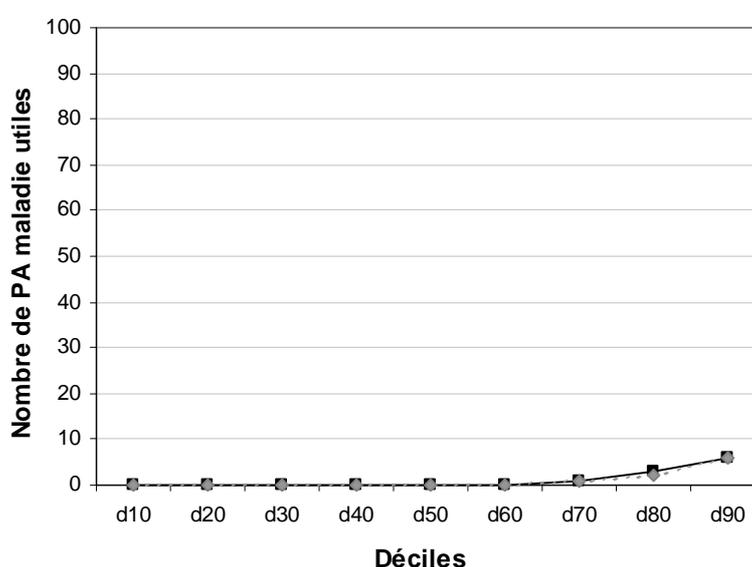
	PA non écrêtées		PA écrêtées		PA utiles	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Hommes	6,9	4	6	4	1,5	0
Femmes	6,3	3	5,6	3	1,5	0

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA maladie (38 % des hommes et 43,1 % des femmes).

Parmi les assurés ayant validé des trimestres de périodes assimilées maladie, seulement un très faible nombre d'individus voient leur durée d'assurance augmenter. Pour 60% des individus, la durée d'assurance ne change pas que l'on intègre ou non les trimestres de maladie, et pour 80% d'entre eux, ce ne sont pas plus de 3 trimestres de maladie qui s'ajoutent à la durée d'assurance.

**Graphique 9 : Distribution de PA maladie augmentant la durée d'assurance**



— : Hommes - - - : Femmes

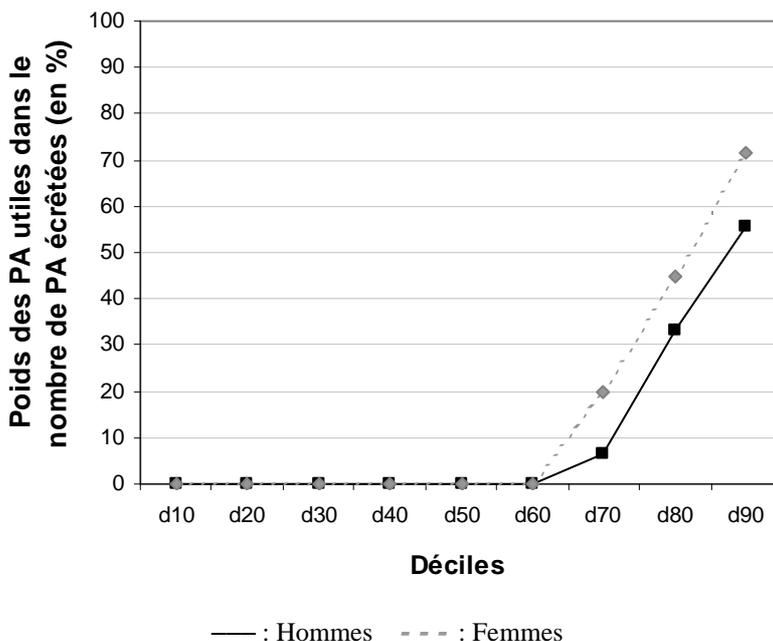
Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA maladie (38 % des hommes et 43,1 % des femmes).

<sup>8</sup> Comme pour le chômage, la contribution des trimestres maladie à la durée d'assurance est calculée en retenant l'ensemble des validations d'abord puis en dernier lieu les trimestres maladie. Voir pour plus de détail l'encadré 2.

Si l'on rapporte le nombre de trimestres maladie augmentant la durée d'assurance au nombre de trimestres maladie validés et écartés à 4 annuellement, la part des trimestres utiles correspond alors à 14,1% pour les hommes et 18,6% pour les femmes. La médiane reste à 0 pour les deux populations, ce qui reste cohérent avec le fait que seuls un petit nombre d'individus augmentent leur durée d'assurance avec des PA maladie. Pour les 10% de la population qui ont le plus de PA maladie utiles, le poids de celles-ci dans le nombre de PA maladie écartées représente 55,6% pour les hommes et 71,4% pour les femmes.

**Graphique 10 : Distribution du poids des PA maladie utiles dans les PA écartées annuellement**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA maladie (38 % des hommes et 43,1 % des femmes).

Lecture : Pour les individus du 8<sup>ème</sup> décile, le poids des PA utiles dans le nombre de PA écartées annuellement est de 33,3% pour les hommes et 45% pour les femmes.

Lorsque l'on regarde l'apport des périodes assimilées maladie au regard de leur poids dans la durée validée totale tous régimes (y compris les MDA), on constate qu'il est nul pour 67,5% de la population. Ce poids représente seulement 3% pour le dernier décile de la distribution.

### C. Les validations maladie pour les bénéficiaires du minimum contributif (MICO)

Sur la génération 1944, les bénéficiaires du minimum contributif sont moins nombreux à avoir eu une période assimilée maladie au cours de leur carrière, relativement à l'ensemble des retraités de la génération 1944. Par contre, le nombre de trimestres qu'ils ont validés au titre de la maladie est un peu plus conséquent<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Comme précédemment, le fait d'être poly-pensionné et le secteur d'activité peuvent expliquer cette différence entre bénéficiaires du minimum contributif et non bénéficiaires.

**Tableau 8 : Proportion d'assurés validant des PA maladie selon le bénéfice ou non du minimum contributif**

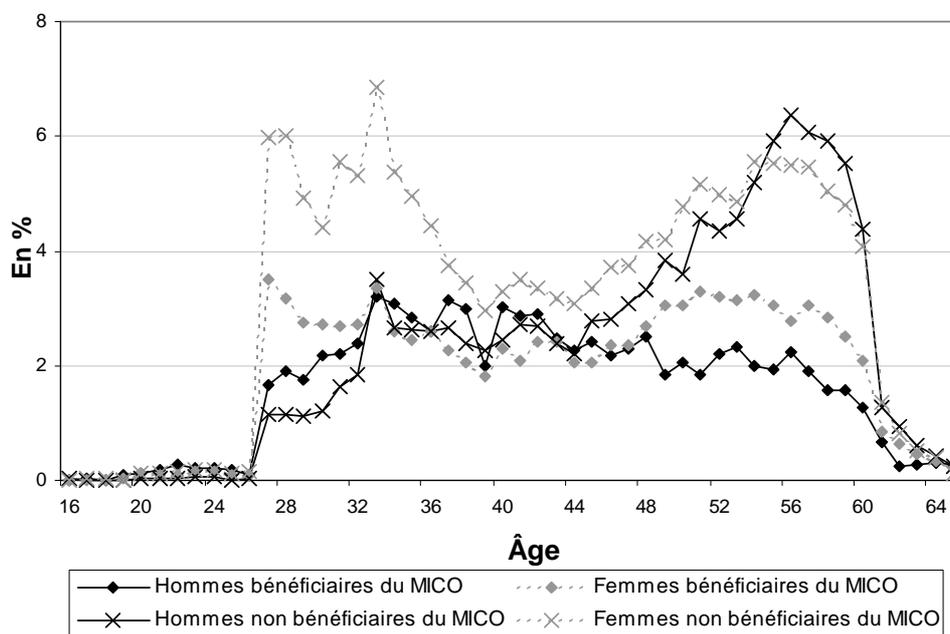
	Hommes	Femmes	Hommes avec PA maladie	Femmes avec PA maladie
<b>Total</b>				
Bénéficiaires MICO	22,3 %	56,8 %	24 %	33 %
Non bénéficiaires MICO	77,7 %	43,2 %	42 %	56 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>38 %</b>	<b>43 %</b>

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Les femmes bénéficiaires du minimum contributif valident plus de PA maladie que les hommes sur la carrière au global (33% des femmes bénéficiaires du MICO valident au moins 1 PA maladie tandis que 24% des hommes bénéficiaires sont dans le même cas).

**Graphique 11 : Pourcentage de la génération 1944 ayant au moins 1 PA maladie dans l'année**



Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Le nombre de PA contribuant à l'augmentation de la durée d'assurance est plus élevé pour les bénéficiaires du minimum contributif que pour la population dans son ensemble.

**Tableau 9 : Moyenne et médiane du nombre de PA maladie non écrêtées, écrêtées à 4 et utiles pour les bénéficiaires du minimum contributif**

	PA non écrêtées		PA écrêtées		PA utiles	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Hommes	9,4	6	8,1	6	3,3	2
Femmes	7,2	3	6,2	3	2,4	1

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA maladie. Bénéficiaires du minimum contributif.

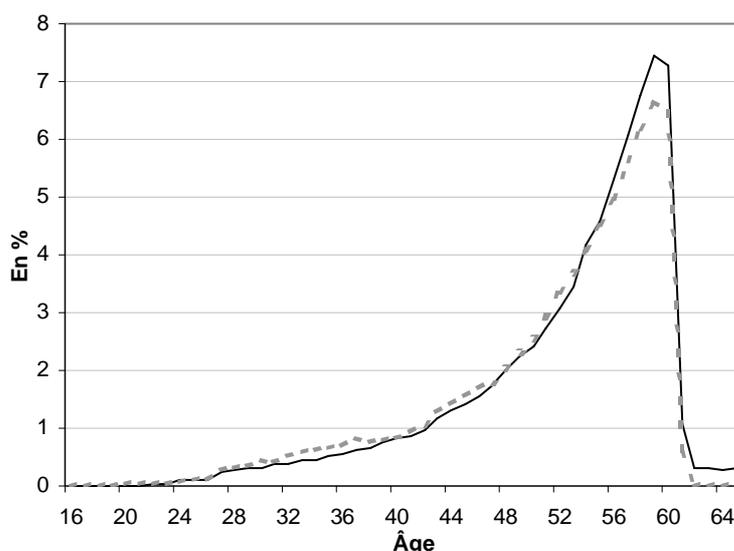
### 3 - LES PERIODES ASSIMILEES AU TITRE DE L'INVALIDITE – GENERATION 1944

Au sein de la génération 1944, 7,3% des femmes et 8,1% des hommes sélectionnés ont eu au moins un période assimilée au titre de l'invalidité.

#### A. Position des périodes d'invalidité dans les carrières

La fréquence des PA invalidité est identique pour les hommes et les femmes à l'exception de la toute fin de carrière où les hommes sont légèrement plus nombreux à valider des PA invalidité (7,5% d'hommes contre 6,7% de femmes).

Graphique 12 : Pourcentage de la génération 1944 ayant au moins 1 PA invalidité dans l'année



— : Hommes - - - : Femmes

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

#### B. Les trimestres de période assimilée invalidité augmentant la durée d'assurance

- Trimestres validés, sans écrêtement (ou PA non écrêtées)

Pour rappel, une période assimilée d'invalidité est validée pour 1 trimestre civil d'invalidité comportant 1 échéance du paiement de la pension. En moyenne, les hommes valident 34,1 trimestres de PA invalidité et les femmes 37,5 sur la carrière, soit une durée d'invalidité en moyenne proche de 9 années (trimestres non écrêtés).

- Trimestres validés avec écrêtement annuel à 4 (ou PA écrêtées)

Lorsque l'on retient les trimestres à hauteur de 4 par an, la moyenne des périodes assimilées au titre de l'invalidité reste identique, puisque le nombre de PA invalidité est au maximum de 4 par an.

- Trimestres augmentant la durée d'assurance (ou PA « utiles »)

En moyenne 26,2 trimestres de PA invalidité augmentent au final la durée d'assurance des hommes et 28,3 trimestres pour les femmes<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Comme pour le chômage et la maladie, la contribution des trimestres invalidité à la durée d'assurance est calculée en retenant l'ensemble des validations d'abord puis en dernier lieu les trimestres invalidité. Voir pour plus de détail l'encadré 2.

**Tableau 10 : Moyenne et médiane du nombre de PA invalidité non écrêtées, écrêtées à 4 et utiles**

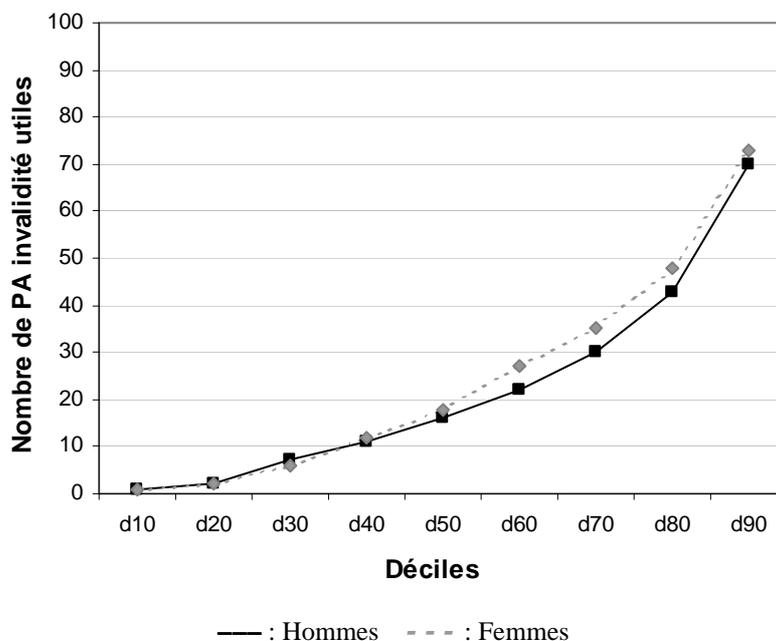
	PA non écrêtées		PA écrêtées		PA utiles	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Hommes	34,1	24	34,1	24	26,2	16
Femmes	37,5	29	37,5	29	28,3	18

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA invalidité (8,1 % des hommes et 7,3 % des femmes).

Parmi les assurés ayant validé des trimestres de périodes assimilées invalidité, beaucoup d'entre eux voient leur durée d'assurance augmenter du fait de ces périodes assimilées. Pour seulement 10% d'entre eux la durée d'assurance est quasiment équivalente tandis que pour 30% d'entre eux, c'est plus de 30 trimestres qui s'ajoutent à leur durée d'assurance. La médiane des trimestres de périodes assimilées invalidité contribuant à la durée d'assurance est de 16 pour les hommes et 18 pour les femmes. Cette contributivité forte de la PA invalidité s'explique par le type de risque qu'elle couvre. La validation de PA invalidité implique le plus souvent l'absence d'un autre type de report dans l'année.

**Graphique 13 : Distribution de PA invalidité augmentant la durée d'assurance**

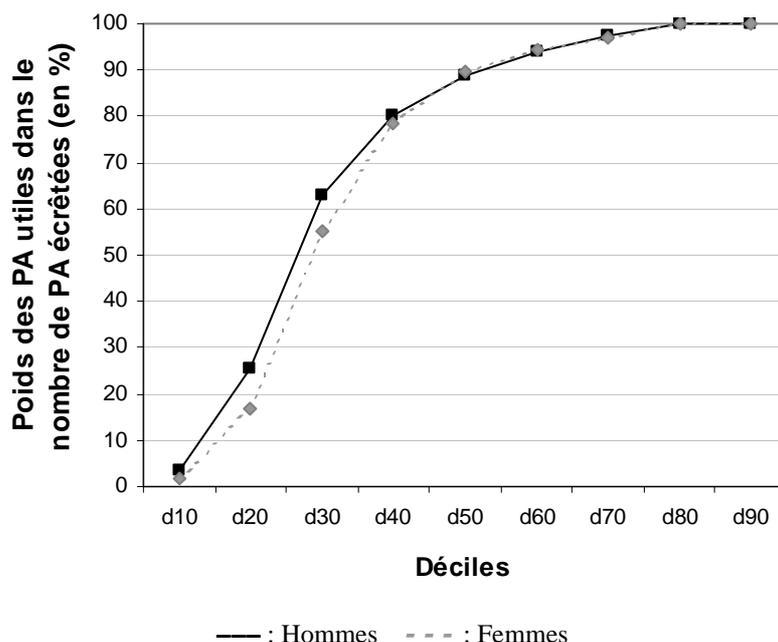


Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA invalidité (8,1 % des hommes et 7,3 % des femmes).

Si l'on rapporte le nombre de trimestres invalidité augmentant la durée d'assurance au nombre de trimestres invalidité validés et écrêtés à 4 annuellement, la part des trimestres utiles correspond alors à 70,3% pour les hommes et 68,6% pour les femmes. La médiane est de 89% pour les deux populations. Pour les 20% de la population qui ont le plus de PA invalidité utiles, le poids de celles-ci dans le nombre de PA invalidité écrêtées représente 100%.

**Graphique 14 : Distribution du poids des PA invalidité utiles dans les PA écartées annuellement**



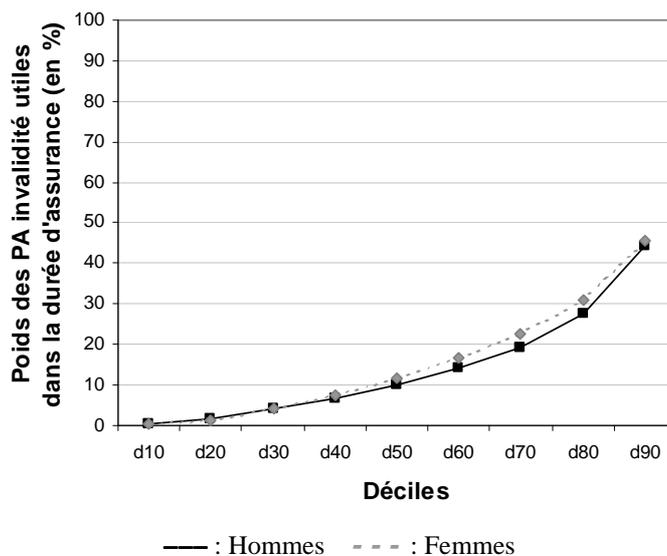
Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA invalidité (8,1 % des hommes et 7,3 % des femmes).

Lecture : Pour les individus du 8<sup>ème</sup> décile, le poids des PA utiles dans le nombre de PA écartées annuellement est de 33,3% pour les hommes et 45% pour les femmes.

L'apport des périodes assimilées invalidité peut s'apprécier également au regard de leur poids dans la durée validée totale tous régimes (y compris les MDA). Ce poids médian est respectivement de 10% et 11,9 % pour les hommes et les femmes. Et pour 20 % des assurés ayant eu de l'invalidité, les PA invalidité représentent environ 30 % de la durée d'assurance totale validée tous régimes (y compris les MDA).

**Graphique 15 : Distribution des poids des PA invalidité dans la durée d'assurance**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et au moins 1 PA invalidité (8,1 % des hommes et 7,3 % des femmes).

## Partie 2 – Contribution des périodes assimilées, AVPF et MDA

Les validations de trimestres par cotisation sont complétées par des validations de périodes assimilées étudiées dans la partie 1. En plus des périodes assimilées au titre du chômage, de la maladie et de l'invalidité, il y a également des PA au titre du service militaire qui concernent exclusivement les hommes. Les périodes assimilées prises en compte dans le cadre de cette note sont celles connues par le régime général. Les validations issues des autres régimes sont considérées comme des trimestres validés sur la base de cotisation.

En plus des périodes assimilées, il existe d'autres mécanismes de validation de trimestres qui n'impliquent pas de versement de cotisation directement par l'assuré : l'AVPF et les majorations de durée d'assurance. Dans le cas de l'AVPF, la CAF prend en charge les cotisations sociales à l'assurance vieillesse de l'assuré si celui-ci perçoit certaines prestations familiales, qu'il a une activité réduite ou interrompue et des ressources limitées au sein du ménage. L'AVPF couvre essentiellement des femmes interrompant leur activité pour s'occuper de leurs enfants (voir sur ce sujet le 6ème rapport du COR sur les droits familiaux à la retraite, 2008). Quant aux majorations de durée d'assurance, celles-ci concernent actuellement exclusivement des femmes retraitées. La majoration de durée est, pour ces femmes, de 8 trimestres par enfant pour le régime général.

Dans la partie qui suit, toujours sur la population des retraités de la génération 1944 ayant validé au moins 40 trimestres, il est étudié l'apport de ces trois types de reports à la durée d'assurance validée tous régimes.

Comme précédemment, la méthode retenue pour apprécier cette contribution a consisté à calculer la durée d'assurance des assurés en excluant les trimestres de périodes assimilées, l'AVPF et la MDA pour enfant. Cette durée d'assurance a été comparée à la durée englobant l'ensemble des reports, la différence indiquant l'apport des trois composantes étudiées. A noter que les durées d'assurance ont été bornées à la durée nécessaire pour le taux plein. Certains trimestres « utiles » annuellement peuvent ne pas accroître la pension dans la mesure où l'assuré a déjà la durée lui permettant de bénéficier du taux plein.

### a) *La part des assurés ayant validé des PA, AVPF et/ou MDA*

Au sein de la population de retraités de la génération 1944, 77 % des hommes ont au moins un trimestre de PA ou d'AVPF dans leur carrière. Ce taux est de 96 % pour les femmes, en prenant en compte les PA, l'AVPF et la MDA.

**Tableau 11 - Part des assurés ayant des PA, AVPF et/ ou de la MDA pour enfant**

	Hommes	Femmes
Bénéficiaires de PA chômage	49,9 %	41,9 %
Bénéficiaires de PA maladie	38,1 %	43,1 %
Bénéficiaires de PA invalidité	8,1 %	7,3 %
Bénéficiaires AVPF	2,9 %	38,4 %
Bénéficiaires MDA	–	89,3 %
Bénéficiaires d'au moins une composante PA / AVPF / MDA	76,7 %	96,4 %

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Dans la mesure où la MDA et l'AVPF concernent quasi-exclusivement des femmes, celles-ci sont plus souvent concernées par les reports PA/AVPF/MDA et elles ont en moyenne un nombre de reports de ce type plus conséquents, près du double des trimestres validés par les hommes. Parmi ces trimestres, une partie contribue finalement à augmenter la durée d'assurance (à hauteur de la durée taux plein, soit 160 trimestres) et donc la pension. Pour les hommes,

**Tableau 12 : Moyenne et médiane du nombre de PA / AVPF/MDA, écrêtées à 4 et utiles**

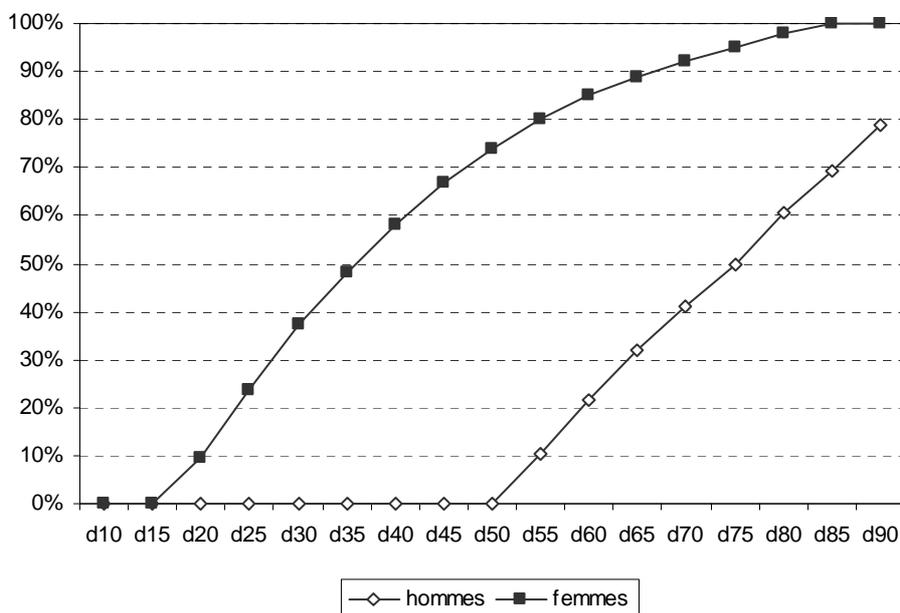
	PA/AVPF/MDA écrêtées à 4 trimestres par an		PA/AVPF/MDA Contribuant à la durée	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Hommes	23,4	16	9,3	0
Femmes	44,8	34	30,6	20

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et ayant au moins un report PA/AVPF/MDA (77 % des hommes et 96 % des femmes).

En moyenne, pour les hommes un quart des trimestres validés au titre de MDA ou de l'AVPF (et écrêtés annuellement à 4) contribue à augmenter la durée d'assurance. Cette moyenne est de 60 % pour les femmes. Il apparaît que pour la moitié des hommes ayant validé des trimestres MDA/AVPF, ces derniers n'augmentent pas leur durée d'assurance. Cela concerne 15 % des femmes.

**Graphique 16 : Distribution de la part des trimestres PA/AVPF/MDA retenues dans la durée d'assurance**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

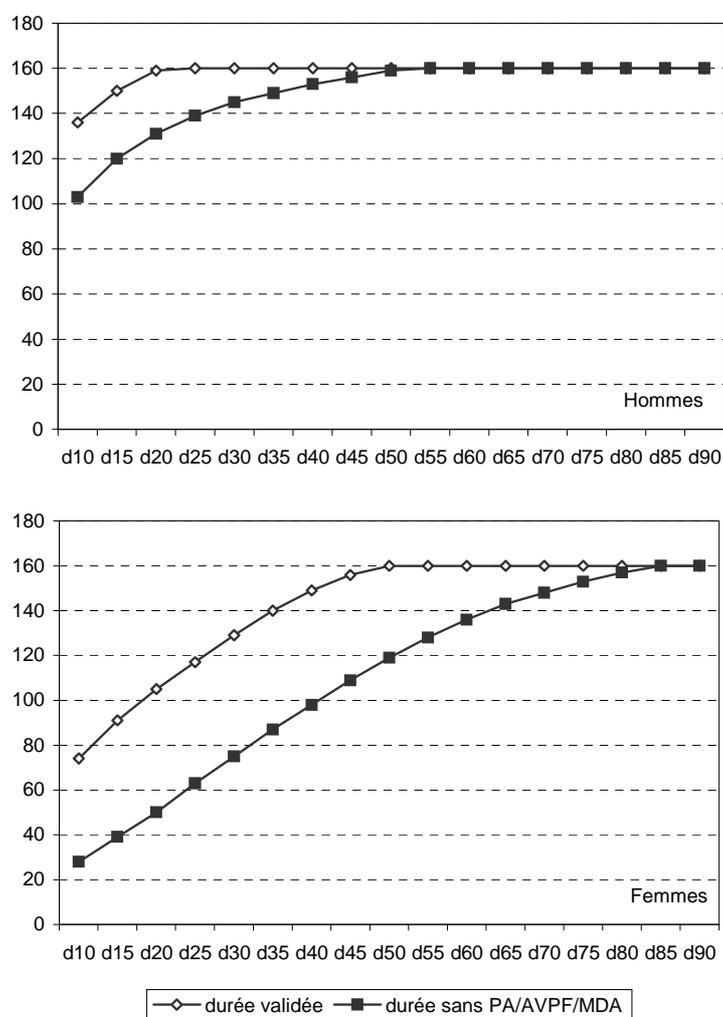
Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et ayant au moins un report PA/AVPF/MDA (77 % des hommes et 96 % des femmes).

b) Durée d'assurance validée avec et sans (PA, AVPF et/ou MDA)

La non prise en compte des périodes assimilées, de l'AVPF et de la MDA réduit de façon significative la durée d'assurance<sup>11</sup> particulièrement pour les femmes. La durée d'assurance est plus faible pour 34 % des hommes ; ce taux est de 79 % pour les femmes (sur la population prise dans son ensemble). Lorsque l'on considère uniquement les individus qui ont validé au moins 1 trimestre PA, AVPF ou MDA, la durée d'assurance est plus faible pour 50% des hommes et 81% des femmes.

La médiane de la durée d'assurance pour les hommes est stable que l'on intègre ou non les trimestres PA/AVPF/MDA. La moyenne varie, en passant de 152 trimestres à 143. Pour les femmes, la médiane est de 119 trimestres en excluant les PA/AVPF et MDA, contre 160 en prenant en compte ces validations.

**Graphique 17 : Distribution de la durée d'assurance totale avec et sans prise en compte des trimestres validés au titre des PA, AVPF ou MDA**



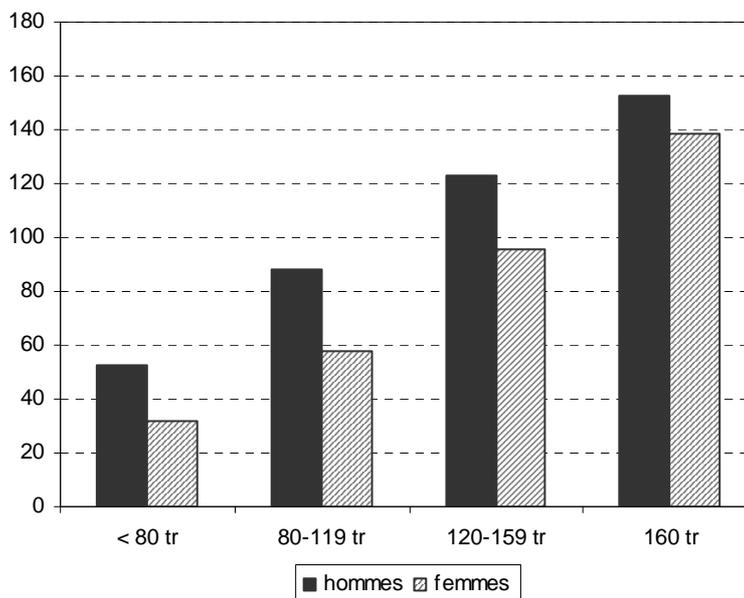
Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et ayant au moins un report PA/AVPF/MDA (77 % des hommes et 96 % des femmes).

<sup>11</sup> Durée d'assurance plafonnée à la durée taux plein, soit 160 trimestres pour la génération 1944.

A durée d'assurance pour les hommes et les femmes proche, la durée d'assurance sans PA/AVPF et/ou MDA est plus faible pour les femmes. Ainsi les hommes ayant une durée d'assurance comprise entre 120 et 159 trimestres ont une durée moyenne sans PA/AVPF/MDA de 123 trimestres contre 95 trimestres pour les femmes.

**Graphique 18 : Durée d'assurance sans PA/AVPF/MDA en fonction des tranches de durée d'assurance validée**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et ayant au moins un report PA/AVPF/MDA (77 % des hommes et 96 % des femmes).

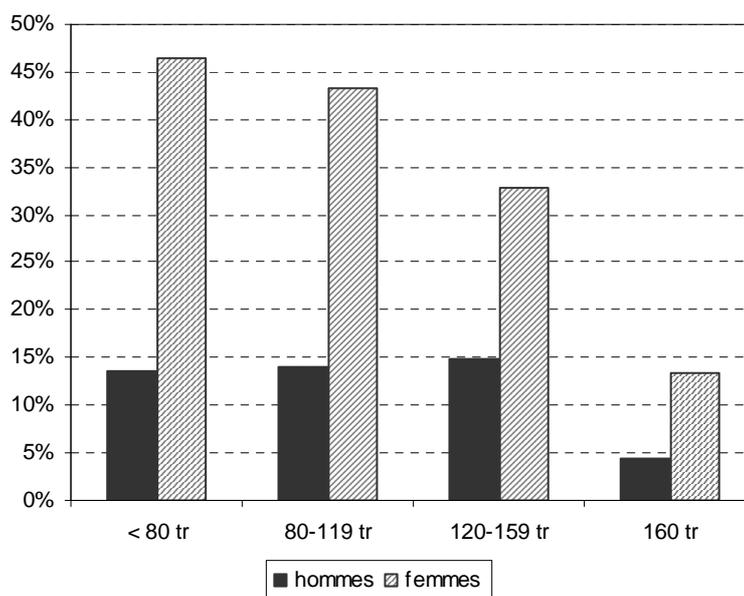
c) La contribution des (PA, AVPF et/ou MDA) à la durée d'assurance tous régimes

Il résulte de la contribution des trimestres PA/AVPF/MDA à la durée d'assurance et du nombre de trimestres validés que les hommes ont une durée d'assurance composée à 6 % par des trimestres PA ou AVPF (parmi ceux qui en ont validé).

Pour les femmes, la part des trimestres PA/AVPF/MDA est plus conséquente ; elle est de 26 %.

La part des trimestres PA/AVPF/MDA dans la durée d'assurance est d'autant plus importante que la durée validée tous régimes est faible. C'est particulièrement le cas pour les femmes : pour celles ayant une durée d'assurance inférieure à 120 trimestres, l'importance des trimestres de PA/AVPF/MDA est de près de 45 %, contre 13 % pour celles qui ont une durée d'assurance égale à 160 trimestres. Pour les hommes, ce sont ceux ayant la durée du taux plein (160 trimestres) qui se distinguent en ayant une part limitée à un peu moins de 5%.

**Graphique 19 : Part des trimestres PA/AVPF/MDA contribuant à la durée d'assurance relativement à cette durée plafonnée à 160 trimestres**



Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et ayant au moins un report PA/AVPF/MDA (77 % des hommes et 96 % des femmes).

## Annexe 1 – Définition des catégories de salaires

Nous définissons 4 catégories de salaires en comparant le salaire moyen de la génération 1944 entre 35 et 50 ans et le plafond de sécurité sociale (pss). Nous choisissons les seuils de passage d'une catégorie à l'autre indépendamment pour les hommes et les femmes afin de prendre en compte l'écart de salaire entre hommes et femmes.

Catégorie 1 = Salaire moyen < 34 % du pss

Catégorie 2 = 34 % du pss ≤ Salaire moyen < 66 % du pss

Catégorie 3 = 66 % du pss ≤ Salaire moyen < 92 % du pss

Catégorie 4 = Salaire moyen ≥ 92 % du pss

### Plafonds de sécurité sociale (en euros)

<i>Date</i>	<i>Age</i>	<i>PSS</i>	<i>Date</i>	<i>Age</i>	<i>PSS</i>
1979	35	8177	1987	43	17617
1980	36	9165	1988	44	18202
1981	37	10482	1989	45	18916
1982	38	12056	1990	46	19757
1983	39	13556	1991	47	20745
1984	40	14836	1992	48	21715
1985	41	15971	1993	49	22611
1986	42	16867	1994	50	23197

A noter que ce calcul implique l'exclusion de 24 % de la population étudiée (20,6 % d'hommes et 27,8 % de femmes) du fait de l'absence de salaires pour les années 1979 à 1994 – pas de rémunération ou rémunérations obtenues dans les autres régimes.

## Annexe 2– Bénéfice de PA chômage et minimum contributif, selon le fait d'être mono ou polypensionnés

Parmi les hommes monopensionnés, les bénéficiaires du minimum contributif ne représentent que 10 % des effectifs contre 32 % au sein des polypensionnés. Pour les femmes, on constate également une part de bénéficiaires du minimum contributif plus conséquente parmi les polypensionnés, mais les proportions demeurent plus proches : 49 % pour les mono contre 67 % pour les poly.

**Répartition des effectifs selon le bénéfice du minimum contributif  
et le fait d'être mono ou polypensionné**

Total	Hommes			Femmes		
	Ensemble	Mono	Poly	Ensemble	Mono	Poly
Non Bénéficiaires MICO	77,7 %	89,9 %	68,3 %	43,2 %	50,9 %	33,0 %
Bénéficiaires MICO	22,3 %	10,1 %	31,7 %	56,8 %	49,1 %	67,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les hommes monopensionnés se distinguent par une proportion de bénéficiaires de PA chômage particulièrement élevée (75 %). Par ailleurs, ces PA se positionnent sur l'ensemble de la carrière pour cette population, comparativement aux autres monopensionnés qui ont des PA chômage plutôt en fin de carrière.

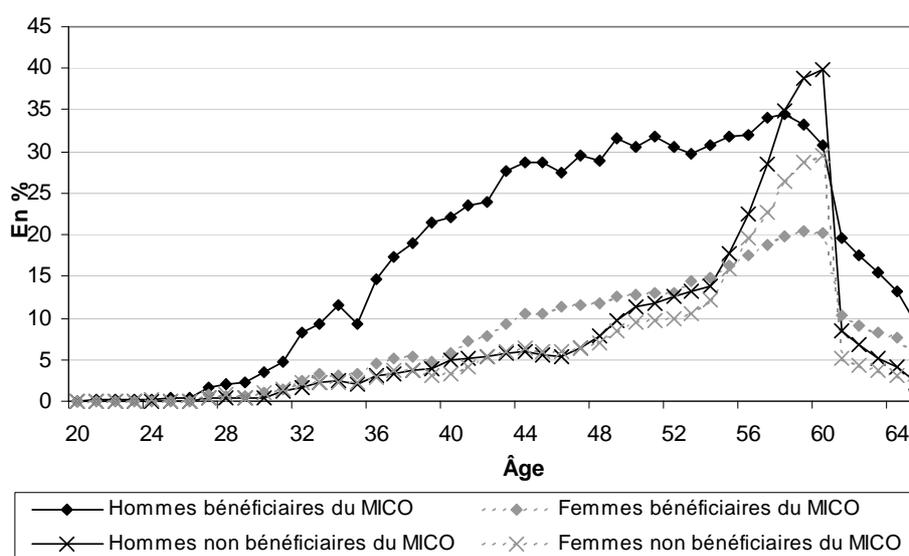
**Proportion d'assurés validant des PA chômage parmi les bénéficiaires du minimum contributif,  
selon le fait d'être mono ou polypensionné**

Total	Hommes avec PA chômage	Femmes avec PA chômage
Monopensionnés	75,5 %	46,5 %
Polypensionnés	24,6 %	29,4 %
Total	50 %	42 %

Source : échantillon CNAV 2010 au 1/20<sup>e</sup>

Champ : retraités de la génération 1944 vivants en 2004 ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

**Pourcentage des monopensionnés de la génération 1944 ayant au moins 1 PA chômage dans l'année**



Pourcentage des polypensionnés de la génération 1944 ayant au moins 1 PA chômage dans l'année

